



Sur facturation à une filiale

Par **Soorbar**, le **27/03/2018** à **00:24**

Bonjour,

J'ai appris que mon entreprise sur facturait des prestations à une de ses filiales, j'aurais voulu savoir ce qu'apportait de type de pratique ... (Gonfler le résultat de la maison mère peut être, vu que celle-ci est coté en bourse ?)

Merci pour l'aide que l'on pourrait m'apporter à ce sujet.

Par **Visiteur**, le **27/03/2018** à **07:39**

Bjr,

Vous voulez dire qu'une holding, Sté mère, facture très (trop) chères à une Sté fille ?

Il peut y avoir moult raisons, souvent un avantage fiscal, du management fees, le mail rien du CA etc...

Lavjurisprudence admet qu'il peut être régulier sous certaines conditions de pratiquer des « prix préférentiels ». La refacturation des frais de siège et « management fees » peut se faire au prix de revient par la société-mère. Mais l'inverse n'est pas possible.

En savoir plus sur https://www.lesechos.fr/18/10/2004/LesEchos/19267-072-ECH_--facturation-de-services--.htm#APJLdBh76iADSb6v.99

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Management_fees

<https://www.juritravail.com/Actualite/factures-mentions-obligatoires/ld/264714>

<https://m.compta-online.com/facturation-holding-vers-filiales-t15537#NULL>